

Test de Lecture mensuel Prescrire : préparez-vous au changement !

Le Test de Lecture mensuel Prescrire 2009-2010, 22^e session, a débuté avec la lecture du numéro de septembre, avec quelques changements pratiques. Mais avec toujours les mêmes buts, toujours les mêmes principes, et autant de questions.

Calendrier plus près de l'année universitaire. Parce que de plus en plus d'étudiants intègrent la participation au Test de Lecture mensuel Prescrire dans leur formation universitaire, nous avons déplacé le début de la nouvelle session du Test, du mois de juin au mois de septembre, afin d'être plus près du calendrier universitaire.

Avec la session 2009-2010, le premier questionnaire du Test de Lecture mensuel porte sur le numéro 311 de septembre 2009, et sera publié dans le numéro 313 de novembre 2009.

Questionnaires plus homogènes. La question 10 du Test portait sur le numéro en cours. Désormais, elle portera sur le même numéro de Prescrire que les 9 autres questions, afin de favoriser une lecture plus concentrée sur un seul numéro.

La révision annuelle s'appuie désormais sur le bilan de l'année publié en janvier. Cela permet de modifier le onzième questionnaire, qui portait sur l'ensemble des numéros de la session.

Dorénavant, avec la session 2009-2010, ce onzième questionnaire portera sur un seul numéro : le numéro 321 de juillet 2010. Ainsi les participants n'auront plus à manipuler onze numéros pour y répondre.

Publication des grilles de correction plus rapide, pour mieux s'autoévaluer. Pour répondre à une demande fréquente des participants, nous publierons les grilles de correction des Tests au fur et à mesure du déroulement de la session. Ainsi chaque participant pourra en cours de session évaluer l'efficacité de son travail.

Rythme plus régulier et plus soutenu. Pour faciliter la publication des grilles dans un délai raisonnable, nous avons limité le délai de réponse à 2 mois pour chaque questionnaire, et non plus 2 mois et demi.

Que ces changements vous aident à un travail régulier de formation permanente, tel est notre souhait.

2 Tests pour s'entraîner et adopter un nouveau tempo.

Pour que les participants habituels du Test ne perdent pas leurs bonnes habitudes de lecture de Prescrire, et pour faire découvrir aux autres abonnés à quoi ressemble un questionnaire du Test de Lecture, nous publions dans ce numéro page 800 un Test de Lecture "à blanc" portant sur le numéro de Prescrire du mois de juillet (n° 309). Ce Test comporte seulement 5 groupes de questions à 4 items, et non 10 questions comme un questionnaire habituel.

Tout en profitant du Test, comme toujours, pour parcourir l'ensemble d'un numéro (y compris des textes dont le titre ne vous attire guère), entraînez-vous, testez-vous, jugez par vous-même la pertinence de cette formation et l'intérêt de s'approprier ainsi le contenu d'un numéro. La correction du Test est publiée sous le questionnaire, tout simplement.

Dans le prochain numéro, nous publierons le premier questionnaire du Test 2009-2010, portant sur le numéro de septembre (n° 311).

Bonne nouvelle session à tous !

©Prescrire

Pour vous inscrire, écrivez à :

Formations Prescrire 83 bd Voltaire,
75558 Paris cedex 11, France ; fax : (33) (0)1 49 23 72 50 ;
courriel : formations@prescrire.org
Merci d'indiquer votre numéro d'abonné(e).
Règlement complet ci-dessous.

RÈGLEMENT DU TEST DE LECTURE MENSUEL PRESCRIRE, SESSION 2009-2010

Vous êtes abonné(e), à titre individuel, à Prescrire ou à L'Intégrale Prescrire, vous pouvez donc vous inscrire à la session 2009-2010 du Test de Lecture mensuel Prescrire, quelle que soit votre activité professionnelle ou, si vous êtes étudiant(e), quel que soit votre niveau d'études.

S'inscrire : un acte volontaire. Pour vous inscrire à la session 2009-2010, il est nécessaire d'écrire au service Formations Prescrire (a) et de vous acquitter d'un droit d'inscription annuel de 53 € (ou 39 € pour les bénéficiaires d'un abonnement à Tarif Réduit ; la liste des bénéficiaires du Tarif Réduit figure en page VI de la "Lettre aux Abonnés" brochée au milieu des numéros de Prescrire, ainsi que sur le site www.prescrire.org).

Pour les étudiants, le droit d'inscription annuel étant inclus dans le montant de l'abonnement, seul un courrier est nécessaire.

Vous recevrez ensuite une facture justificative pour votre comptabilité (facture "acquittée" ou "descriptif de la commande" pour les étudiants) et un certificat d'inscription ; ainsi que le dossier de formation comportant les 11 coupons-réponse personnalisés qu'il vous restera à remplir et à retourner, à raison d'un par mois, tout au long de la session.

La clôture des inscriptions est fixée au 15 janvier 2010 (cachet de la poste faisant foi). Les demandes d'inscription expédiées après cette date ne seront pas prises en compte. Si vous vous êtes abonné(e) récemment, et si vous souhaitez participer à la session 2009-2010 du Test de Lecture mensuel Prescrire, il est indispensable de vous procurer les numéros antérieurs nécessaires, et de répondre aux questionnaires déjà

publiés, sans dépasser la date limite de retour du questionnaire publié dans le numéro 314 (31 janvier 2010).

Une formation continue. Le Test de Lecture mensuel Prescrire vous permet de vérifier, après la lecture d'un numéro de Prescrire, que vous avez repéré les informations importantes. Si votre mémorisation a été insuffisante, rien ne vous empêche (bien au contraire, la nature du Test vous y incite) de relire le numéro avant de répondre aux questions ou de vous y reporter en cas de doute. Les questions ne contiennent ni piège, ni ambiguïté, et leurs réponses sont contenues dans Prescrire.

Le Test de Lecture mensuel Prescrire session 2009-2010 comporte onze questionnaires de dix groupes de questions chacun. Le premier questionnaire est publié avec le numéro 313 (novembre 2009) ; le dernier et onzième questionnaire est publié avec le numéro 323 (septembre 2010).

Chacun des 11 questionnaires porte sur des textes du numéro publié deux mois auparavant.

Vous disposez d'un maximum de deux mois pour retourner vos réponses à chaque questionnaire au moyen d'un coupon-réponse personnalisé fourni lors de votre inscription. Seules les réponses lisibles et envoyées par voie postale dans les délais (cachet de la poste faisant foi) sont corrigées et prises en compte pour le résultat final. Seuls les originaux des coupons-réponse sont acceptés.

Un titre millésimé de Lecteur Émérite, et une Attestation de formation. Chaque questionnaire mensuel est noté sur 20 points : 2 points par groupe de réponses exactes. Le score annuel maximum est de

220 points (11 fois 20). Vos réponses sont corrigées sous le contrôle direct du Responsable du Test de Lecture mensuel Prescrire. En cas de litige, un arbitrage est assuré par le Directeur de la Rédaction de Prescrire et une personnalité universitaire indépendante (en 2009-2010, le Pr Jean-Louis Montastruc, pharmacologue (31)).

Vous recevrez une Attestation de formation (40 crédits-heures), et un diplôme millésimé de "Lecteur Émérite de Prescrire" si tous vos coupons-réponse nous sont parvenus dans les délais, et si vous avez obtenu un total de points égal ou supérieur à 176.

Que vous ayez ou non obtenu 176 points et retourné ou non les 11 coupons-réponse, vous recevrez le détail de vos notes mensuelles et votre score annuel dans les trois mois qui suivent la date limite de retour du onzième questionnaire.

Pour aider les participants à évaluer leur travail, les grilles de correction de la session 2009-2010 du Test de Lecture mensuel Prescrire seront publiées successivement à partir du numéro 318 d'avril 2010. La liste des Lecteurs Émérites de Prescrire, Promotion 2011, correspondant à cette session, sera publiée avec le numéro 327 (janvier 2011) de Prescrire, ainsi que sur le site internet www.prescrire.org.

©Prescrire

a- Formations Prescrire :
83 bd Voltaire 75558 Paris cedex 11, France ;
Fax : (33) (0)1 49 23 72 50 ;
Courriel : formations@prescrire.org.
Merci d'indiquer votre numéro d'abonné(e).

Test de Lecture

QUESTIONNAIRE "blanc"

Ce questionnaire "blanc", limité à 5 questions, permet de s'entraîner en vue de la session 2009-2010 du Test de Lecture mensuel Prescrire, qui se déroule suivant le nouveau calendrier présenté en page précédente.

Les 5 questions portent sur le n° 309 de juillet 2009. Les réponses figurent en bas de cette page.

1 Parmi les propositions suivantes concernant les infections par les virus de la grippe, cochez (s'il en existe) celle(s) qui est(sont) exacte(s) :

- a- la vaccination contre la grippe saisonnière est la mesure préventive de premier choix
- b- en cas de survenue de grippe saisonnière dans une collectivité où résident des patients à risque élevé de complications de la grippe, la vaccination immédiate des personnes non encore vaccinées contre la grippe fait partie des mesures destinées à limiter la diffusion de l'épidémie
- c- en prévention des complications de la grippe saisonnière, les antiviraux tels que l'*oséltamivir* et le *zanamivir* ont une efficacité largement démontrée
- d- mi-2009, chez les patients ayant une grippe sévère liée au nouveau virus A/H1N1, aucun élément clinique probant ne suggère que les antiviraux (*oséltamivir*, *zanamivir*) modifient de façon décisive l'évolution naturelle de ces grippes

2 Parmi les propositions suivantes concernant des enfants et/ou des adolescents, cochez (s'il en existe) celle(s) qui est(sont) exacte(s) :

- a- pour contrôler les absences (alias petit mal) typiques, l'*acide valproïque* en monothérapie est le traitement de première ligne
- b- chez des enfants traités par gel oral à base de salicylés, appliqué sur les gencives au moment de l'éruption dentaire, des cas de syndrome de Reye ont été signalés
- c- plus de 90 % des enfants atteints de psoriasis en plaques ont une rémission spontanée
- d- chez les enfants fébriles, l'*ibuprofène* est le médicament antipyrétique de premier choix

3 Parmi les propositions suivantes concernant les personnes exposées à l'amiante, cochez (s'il en existe) celle(s) qui est(sont) exacte(s) :

- a- malgré l'interdiction d'utiliser l'amiante depuis 2005 dans l'ensemble des pays de l'Union européenne, ses effets délétères persisteront pendant plusieurs décennies
- b- la majorité des patients porteurs d'affections bénignes dues à l'amiante développent des cancers

- c- chez les personnes exposées à l'amiante, les mésothéliomes sont les seuls cancers liés à cette exposition
- d- en 2009, la radiographie pulmonaire reste la méthode généralement préconisée d'imagerie thoracique pour la surveillance des personnes exposées à l'amiante

4 Parmi les propositions suivantes concernant les insuffisances rénales d'origine médicamenteuse, cochez (s'il en existe) celle(s) qui est(sont) exacte(s) :

- a- les insuffisances rénales d'origine médicamenteuse sont souvent réversibles à l'arrêt du médicament
- b- en cas d'administration de médicament à toxicité rénale prévisible, la prévention de l'insuffisance rénale médicamenteuse comporte notamment une hydratation normale
- c- du fait du possible passage systémique de la *tobramycine* ophtalmique, son association à d'autres médicaments néphrotoxiques est à éviter
- d- les insuffisances rénales dues aux diurétiques sont toujours liées à une hypovolémie par augmentation de la natriurèse

5 Parmi les propositions suivantes concernant les femmes, cochez (s'il en existe) celle(s) qui est(sont) exacte(s) :

- a- chez des femmes enceintes porteuses d'une bactériurie asymptomatique et traitées par antibiotique, une méta-analyse a montré une réduction statistiquement significative de l'incidence des naissances d'enfant de faible poids
- b- lors de l'accouchement de femmes avec un statut vis-à-vis du HIV inconnu, les tests unitaires rapides de dépistage sont utiles pour démarrer sans retard la prophylaxie de la transmission du virus de la mère à l'enfant par traitement antirétroviral
- c- les risques thromboemboliques d'une contraception estroprogestative sont diminués avec le *désogestrel* et le *gestodène*
- d- pour les femmes souhaitant une contraception hormonale et présentant une acné sans gravité, l'association *éthinyloestradiol* + *cyprotérone* est une association estroprogestative de premier choix

Réponses

1. a : vrai (p. 530) ; b : vrai (p. 530) ; c : faux (p. 529 et p. 530) ; d : vrai (p. 529).
2. a : vrai (p. 489) ; b : vrai (p. 505) ; c : faux (p. 527) ; d : faux (p. 526).
3. a : vrai (p. 514) ; b : faux (p. 514) ; c : faux (p. 515) ; d : vrai (p. 516).
4. a : vrai (p. 509-encadré) ; b : vrai (p. 509-encadré) ; c : faux (p. 496) ; d : faux (p. 496).
5. a : vrai (p. 526) ; b : vrai (p. 525) ; c : faux (p. 496) ; d : faux (p. 496).